

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 5 Joumada I 1448
16 Octobre 2026

N° 128

42^{ème} année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés	
Sociétés communautaires.....	3153
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	3154
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	3157
Homologation de résolutions	3157
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	3157
Avis aux créanciers.....	3161
Convocations	
Sociétés anonymes	3161
Sociétés communautaires.....	3162
Autres sociétés	3162
Divers	
Avis au public.....	3163
Bilans et Comptes Financiers	
Bilan de la Société Régionale de Transport Jendouba	3164

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Avis au public

Réf. N°334/2026

Date : 10/04/2026

Dénomination sociale : Société communautaire locale Sanabel Al-Khayr

Type de société : Locale

Capital social souscrit : Cinq mille dinars tunisiens (5 000 TND)

Siège social : Jilma west

Activité de la société : Projet agricole intégré

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 01 Avril 2026

Nombre d'actions nominales à souscrire : 10

Valeur nominale des actions : 500 dinars tunisiens

Etablissement bancaire : Banque Nationale Agricole - Jilma

Période de souscription : Du 15/10/2026 au 29/10/2026

Privilèges attribués conformément aux statuts types : Oui

Acceptation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Acceptation des conditions relatives à la distribution des excédents et à la constitution d'une épargne : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte de l'invitation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Saibi Haythem : Délégation Jilma, Gouvernorat Sidi bouzid, Adresse Jilma ouest

Abdellaoui Ahlem : Délégation Jilma, Gouvernorat Sidi bouzid, Adresse Jilma.

2026S01385SODB1

Avis au public

N° : 967/2026

Date : 12/10/2026

Dénomination sociale : Société Communautaire Locale «Al Kawkab Ad-Dourri»

Type de société : Locale

Capital social ouvert à la souscription : 11000,000 dinars

Adresse du siège social : Cité Ezdihar, Akouda 7

Objet de l'activité : Production et conditionnement de l'huile d'olive

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 7/10/2026

Nombre de parts sociales à souscrire : 11 parts

Valeur nominale de chaque part : 1000,000 dinars

Etablissement bancaire : Banque Nationale Agricole - Agence de Sousse

Période de souscription : du 26/10/2026 au 06/11/2026

Avantages prévus par les statuts types : Oui

Acceptation des conditions de participation aux assemblées générales et exercice du droit de vote :

Acceptation des conditions de répartition des excédents et constitution des réserves : Oui

Convocation : via la plateforme

Lieu de la réunion : selon le texte de convocation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Khaled Telija : Délégation Akouda, Gouvernorat Sousse, Adresse : Rue Abdelaziz Thaalbi Akouda Sousse

Abd Jelil Abd Elmehdi : Délégation Akouda, Gouvernorat Sousse, Adresse Avenue de l'Environnement Akouda.

2026S01387SODB1

Avis au public

Réf : 611/2026

Date : 20/09/2026

Dénomination sociale de la société communautaire : Société communautaire Locale Almada

Type : Locale

Montant du capital social souscriptible : 5000.00 DT

Adresse du siège social : Rahal Bir lahfay Sidi Bouzid

Objet de l'activité de la société : Projet agricole intégré

Durée prévue de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet des statuts types : 13/05/2026

Nombre de parts nominales à souscrire : 50 parts

Valeur nominale des parts : 100DT

Etablissement bancaire (agence régionale) : Banque Tunisienne de Solidarité - Sidi Bouzid

Délai ouvert pour la souscription : Du 30/09/2026 au 20/10/2026

Avantages prévus conformément aux statuts types : Oui

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte de l'invitation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Nabil Jabli : Délégation Bir Lahfay, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Dachret Hlayliya Rahal Bir Lahfay Sidi Bouzid

Nabiha Khadmi : Délégation Bir Lahfay, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Dachret Hlayliya Rahal Bir Lahfay Sidi Bouzid

Raja Jebli : Délégation Bir Lahfay, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse cité Sokni Msabha Rahal Bir Lahfay Sidi Bouzid.

2026X01411SODB1

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 14/09/2026 enregistré à la recette des finances de Midoun le 17/09/2026 enregistrement numéro 26204494 quittance numéro M084650 Monsieur Taoufik DHIFALLAH titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro 05797490 ET de matricule fiscal numéro 1645360N a vendu à la Société Djerba Feeding Bakery SARL la totalité du fonds de commerce situé à l'Avenue Farhat Hached Midoun et exploité actuellement comme CAFE.

Les oppositions sont acceptées dans les délais légaux auprès de maître Adel Ben Nasr avocat ayant son bureau au 14 rue Hedi Noura Tunis.

Cette annonce est parue aux journaux Achourouk et le Quotidien du 16/10/2026.

2026R02992FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente de fonds de commerce légalisé le 17/06/2026 et enregistré à la Recette des Finances de Bir Mcherga en date du 30/09/2026 sous le n°26201083 et quittance n°M022830, la société POLY CARGO, SARL, titulaire de l'identifiant unique n°0614877L, dont le siège social est sis au 28, avenue Bab Jedid, Tunis 1008, a vendu son fonds de commerce ayant pour activité le montage métallique, les structures de véhicules et la menuiserie en aluminium, exploité dans le local situé dans la zone industrielle de Jebel Oust, délégation de Zaghouan, au profit de Monsieur Adel ben Abdellatif ben Bechir MAHJOUB, titulaire de la CIN n°00769782.

Les oppositions seront acceptées dans les vingt (20) jours suivant la publication du présent avis, au bureau de Maître Med Aymen CHBAK, avocat à la cour de cassation, situé au 121, rue Jugurtha, Mutuelleville, Tunis 1082.

Cet avis a été publié au journal Achourouk en date du 14/10/2026.

2026R02993FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous-seing privé, rédigé par Maître Tarek LABIDI avocat à la cour de cassation son identifiant unique au Registre National des Entreprises n°726544M, en date du 04/08/2026 et enregistré auprès de la recette des finances rue Ali Belhouane - Le Kef le 05/08/2026 sous le n° de quittance M050085 et le n° d'enregistrement 26202437, les héritiers de Kacem Ben Mohamed Naili et de son épouse Zaïma Bent Saad Naili, soit leurs enfants MM. Nourreddine, Lotfi, Fethi et Jamel ainsi que Mme Samah, tous domiciliés au quartier El Andalous - Le Kef ont vendu à M. Mehdi Ben Nourreddine Ben Ahmed Lamouchi, domicilié au n° 02 quartier El Andalous - Le Kef, le fonds de commerce connu sous la dénomination «Magasin Kacem Naili de vente de tissus et de prêt-à-porter», son activité principale est prêt-à-porter, exploité dans le local sis au n°12 rue Habib Karma - Le Kef, et son identifiant unique au Registre National des Entreprises n°0134043C.

Toute opposition devrait être présentée dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT. Et ce à l'adresse du fonds de commerce vendu.

La vente est annoncée dans le journal Essabah n°24699 année 76 daté le 2/10/2026.

2026R02997FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte en date du 2 octobre 2026, enregistré à la Recette des Finances de Nasrallah le

6 octobre 2026, sous le reçu n°M020865 et le numéro d'enregistrement 26200601, Monsieur Hussein Ben Mohamed Ben Ayadi Keraani, agissant en vertu d'une procuration spéciale délivrée par son épouse, Amal Bent Omar Ben Mahmoud Marzouki, en date du 31 mars 2018, a vendu à Madame Kheira Bent Belkheir Ben Mohamed Gharssallah, épouse Mohamed Taymoumi agissant en son nom personnel, en sa qualité de mandataire de la société et au nom et pour le compte de ses associés, à savoir : Anouar Azaouzi, Mohamed Taymoumi, Najib Taymoumi, Wajdi Taymoumi, Jihad Taymoumi et Takwa Taymoumi, l'intégralité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, consistant en une boulangerie sise à Sidi Saad, Nasrallah, gouvernorat de Kairouan.

Les oppositions à cette vente seront reçues dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne et dans les journaux quotidiens, à l'adresse de la Boulangerie susmentionnée.

2026S01379FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 09/09/2026 enregistré à Mahdia le 22/09/2026; quittance numéro M062625 et enregistrement numéro 2600757, Mr Hedi Moussa gérant de la Société Moussa Café et restaurant, vend le fonds de commerce exploité au local sis à l'immeuble Ben Kemla rue corniche Zone touristique à Mahdia à Madame Sondes Miled.

Les parties font élection de domicile à la même adresse du local où est exploité pour la réception des oppositions. La présente vente a été publiée, sous forme d'extraits, dans le journal Echourouk du 15/10/2025.

2026S01380FCCCC

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte notarié enregistré à la recette des finances de Mahdia le

13/10/2026 sous le numéro de quittance M068013, Madame Dhekra Bent Tayeb Ben Sassi Harbache titulaire de la C.I.N n°08289200 délivrée le 28 janvier 2022, domiciliée à l'avenue Tayeb Lmhiri Kssour Essef Mahdia a transféré à titre de donation à Monsieur Sassi Ben Ettaieb Harbach titulaire de la carte d'identité nationale n°09386501 délivrée le 23/02/2007 domicilié à l'avenue Tayeb Lmhiri Kssour Essef Mahdia.

La totalité du fonds de commerce Le dit fonds de commerce consiste en une activité sous l'enseigne Discount Plus, sis à l'avenue Habib Bourguiba Mahdia et immatriculé sous le numéro A1652212016, et ce avec tous éléments corporels et incorporels, sans aucune exception ni réserve.

La donation comprend les éléments corporels et incorporels Les oppositions seront reçues entre les mains de Monsieur Sassi Ben Ettaieb Harbach titulaire de la carte d'identité nationale n°09386501 délivrée le 23/02/2007 domicilié à avenue Tayeb Lmhiri Kssour Essef Mahdia et ce dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à partir de la publication de la présente au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal "Echourouk" le jeudi 15/10/2026.

2026S01383FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P rédigé par Maître KARIM HARIZI 25 rue Béchir Djaziri Gabès daté du 02 octobre 2026 et enregistré à la recette des finances Matmata Jdida le 05/10/2026 reçu n°MO111105, n° d'enregistrement 26200475, Monsieur Ali ben Ettouhami Benmassoud titulaire de la CIN n°03327388 datée le 28/10/2025 a cédé à Monsieur Atef Ben Taher Akrouti titulaire de la CIN n°05930746 datée le 19/8/2008, l'ensemble du fonds de commerce nommé «café ROUYAL» situé à la Rue l'environnement Matmata Jdida Gabès.

Les oppositions doivent être remises dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cette annonce au JORT à l'adresse de Monsieur Atef Ben Taher Akrouti n°27 rue Romdan Haj Said Matmata Jdida Gabès.

Cette annonce a été publiée dans deux journaux "Assabah et le Temps" du 15/10/2026.

2026X01410FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P rédigé par Maître ANIS MRABET 185 rue Mohamed Ali Gabès, daté du 07 août 2026 et enregistré à la recette des finances de Skhira le 10 août 2026 reçu n°M023719, n° d'enregistrement 26200929, Monsieur Moez Ben Mouhamed Elhadi Ben Mouhamed Lasswad Abdelli a cédé à Monsieur Abdelkader Ben Salah Ben Jilani Ben Zaid l'ensemble du fonds de commerce qui consiste en une boulangerie cité à Alqunaytara Skhira 3050 Gouvernorat de Sfax.

Les oppositions doivent être remises dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cette annonce au J.O.R.T à l'adresse de l'acheteur, Monsieur Abdelkader Ben Salah Ben Jilani Ben Zaid au 13, Rue 42384, Ezzahrouni, Tunis.

Cette annonce a été publiée aux Quotidiens «Elchourouk» et «le Quotidien» datés du 05/09/2026.

2026X01413FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 30/09/2026 enregistré le 12/10/2026 à la recette des finances hencha Sfax sous n°26201432 la société MAG JUNIOR PLUS matricule fiscal 1721284/X/A/M/000 représentée par Monsieur abdelraouf maatar Titulaire de la CIN N°01235912 a vendu à Mme Safa chroudi Titulaire de la CIN N°11020319 la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la route de Tunis km 22.5 ghraba hencha gouvernorat de Sfax dont l'activité est tout commerces avec tous ses éléments matériels et moraux.

Toutes les oppositions seront reçues dans l'adresse du local où est exploité le fonds de commerce.

Un extrait de cette annonce est paru aux journaux Elchourouk et Le Quotidien du 14/10/2026.

2026X01414FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé avec signatures légalisées le 01 octobre 2026 et enregistré à la recette des finances Sakiet Ezzit Sfax, le 2 octobre 2026 enregistrement n°26203252 quittance n°M073339, monsieur Mohamed Ali Sefi, domicilié au 260 Avenue taher Haded sakiet Ezzit Sfax, a vendu à Madame Kamilia bent Hsouna Kria, domiciliée à la Route Mahdia km 2.5 Avenue 303 n°19 Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité comme une buvette sous le nom commercial «NADINE» avec ses éléments : matériels et moraux sis à la route de TUNIS RUE MOKHTAR ZIEDI Sakiet Ezzit 3021 Sfax.

Les éventuelles oppositions doivent se faire dans les 20 jours suivant la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de Maître Slim Chebbi l'avocat sis à la rue Tahar Sfar, immeuble centre marhaba, Sfax.

Cet avis a été publié aux deux journaux «Echourouk» et «le Quotidien» du 09/10/2026.

2026X01415FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat daté du 14/09/2026, enregistré à la recette des finances de Menzah6 sous no26207204 quittance n°106634, Mme Hbib Anissa titulaire de la CIN n°07352514 a vendu à Mme Ayari Sarra titulaire de la CIN n°04698794 la totalité du fonds de commerce de coiffure pour dames, sis à mg 4 im Oasis Hedi Noura Eennasr2 Ariana.

Les oppositions se font dans un délai de 20 jours après la publication au JORT chez maître Mannai Hajer avocate sis au 31 rue Ali Belhouen Tunis.

Cet acte a été publié dans les journaux «Echourouk et Le Quotidien» en date du 25/09/2026.
2026403530FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 18/9/2026 enregistré à la recette des finances le Bardo le 7/10/2026 N° d'enregistrement 26204789 quittance n°M075199 monsieur noureddin ben mohamed ben mohamed el cherif CIN 00556088 vendu à manar bent abdeljelil ben Mohamed timoumi CIN 14365035 le fonds de commerce destiné à l'activité de fast-food au local n°11 avenue Habib bougatfa bab saadoun Tunis.

Toute personne désirant faire opposition sera reçu auprès de manar bent abdeljelil ben Mohamed timoumi au siège du fonds de commerce au n°11 avenue Habib bougatfa bab saadoun Tunis.

Délais légaux de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Alchourouk du 10/10/2026.

2026403533FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

En vertu de l'acte sous seing privé en date du 17/09/2026 enregistré à la recette des finances rue Eljazira le 17/09/2026 sous le n°26202372 reçu n°M055631 rédigé par maître Maouan avocat titulaire de la CIN n°08043307 madame Ezohra Sliman titulaire de la CIN n°07036088 a cédé à Monsieur Ezzeddine Elouati titulaire de la CIN N°07311993 la totalité du fonds de commerce situé à la rue de l'école n°9 Avenue Bab Ejedid, l'adresse du fonds de commerce est désigné pour la réception des éventuelles oppositions.

2026403534FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 24/09/2026 enregistré à Menzel Temime le 29/09/2026 Quittance

N°MO80321 Adel Eleroui C.I.N n°01821679 a cédé la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis à l'Avenue Farhat Hached Menzel Temime à la Sté Baha Eddine Agro Distribution, au prix de 60MT.

Les oppositions doivent être adressées au local du fonds de commerce et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue dans le journal Le Temps du 13/10/2026.

2026403535FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 02/10/2026, rédigé par l'avocat Mongi Elyahiaoui enregistré le 06/10/2026 à la recette des finances Sidi Bir El kassaa sous le N°26202021 quittance N°Mo37816, Mm Maysa della titulaire de la CIN N°07210799, demeurant 03 Rue 11 030 cité ibn sina a vendu la totalité du fonds de commerce exploité dans la vente des fruits secs dans le local N°20 EHC 10 situé à la résidence Hinda Mourouj 5 ben Arous, à Mr Jomaa hamdi, demeurant à Ezzahra Tataouine Nord, titulaire de la CIN N°06573837. Toutes les oppositions devraient se faire entre les mains de l'acheteur à l'adresse du F C vendu - Où l'acte est déposé dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au J.O.R.T sous peine de forclusion.

Le présent avis a été publié au journal Assabeh du 14/10/2026.

2026403536FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente établi le 17/09/2026 et enregistré à la Recette des Finances rue de la Gare, en date du 22/09/2026, sous le numéro 26205219, quittance n°1061787, lmed Nasrallah, titulaire de la C.I.N n°07721827, a vendu à Mokdad Mehrez, titulaire de la C.I.N n°04592445, la totalité du fonds de commerce exploité pour l'exercice de

l'activité de «petite restauration», avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis au 35 bis, rue Abderrazak Cheraïbi, Tunis, et ce, pour un montant de vingt mille dinars (20.000,000 D).

Les oppositions doivent être déposées au 35 bis, rue Abderrazak Cheraïbi, Tunis, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans le journal CHOUROUK le 08/10/2026.

2026403540FCCC2

Location gérance libre

Location gérance d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances sayada, le 07 octobre 2026 sous n°26301326 quittance n°M038169, la société AZIZA DE COMMERCE DE DETAIL, société anonyme titulaire de l'identifiant unique 1259149J et dont le siège est fixé au 22 rue de l'Electricité, la Zone Industrielle Ben Arous a donné en location gérance à la société «SH GLOBAL RETAIL», société unipersonnelle à responsabilité limitée, en cours de constitution, le fonds de commerce exploité au local situé à l'Avenue Habib Bourguiba LAMTA Monastir et ayant pour activité la vente en détail des produits alimentaires et ménagers.

Ledit fonds est grevé de nantissements au profit de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, la Banque Zitouna, Amen Bank, la Société Tunisienne de Banque, BH Bank, Wifak Bank et l'Arab Tunisian Bank.

Le présent avis a été publié aux quotidiens Achourouk et le Quotidien parus le 14 octobre 2026.

2026R02996FCCC3

Location gérance libre d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 29 juin 2026, enregistré à la recette des finances de KSAR

HELLAL, le 01 juillet 2026 sous le n°26301275, quittance n°M046922, Mr AKRAM BEN MOHAMED EL CHETWI loue sous gérance libre la totalité du fonds de commerce qui consiste en un restaurant sis à la rue HAJ ALI SOUA à KSAR HELLAL, à la société MYRIAMS pour une durée de dix ans commençant le 1er juillet 2026 et finissant le 30 juin 2036.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 10 octobre 2026.

2026S01378FCCC3

Résiliation de location d'un fonds de commerce en gérance libre

En vertu d'un acte sous-seing privé signé le 17 juin 2026 et enregistré à la recette des finances à KSAR HELLAL le 14 septembre 2026 quittance n°63370 enregistrement n°26301848 il a été procédé au 17 juin 2026 à la résiliation du contrat de location du fonds de commerce en gérance libre sis à la rue HAJ ALI SOUA à KSAR HELLAL consistant en un restaurant déjà établi entre Mr AKRAM BEN MOHAMED EL CHETWI et Mme KAWTHAR BENT MOUNIR ACHOUR, ainsi le fonds de commerce a été remis à son propriétaire.

Un avis similaire a été publié au journal Echourouk du 10 octobre 2026.

2026S01381FCCC3

Location d'un fonds de commerce (Gérance libre)

En vertu d'un contrat de location-gérance d'un fonds de commerce, dont les signatures ont été légalisées le 03/08/2026 et enregistré à la Recette des Finances de Menzah 6 à Tunis le 09/10/2026, sous le n° 26307908, quittance n°119441, la société Hala Ben, SARL, MF n°1771255T, représentée par sa gérante, Madame Hala Bennour, a loué en gérance libre à la société Oxford Club, SARL, MF n°1473183J, représentée par son gérant, Monsieur Hichem Chaïbi, l'intégralité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis aux 5 et 5 bis, rue Tariq Ibn Ziyad, El

Menzah 5, Tunis, exploité pour la vente de prêt-à-porter, pour une durée de dix (10) ans, renouvelable, à compter du 01/09/2026.

Les oppositions relatives au fonds de commerce susmentionné seront reçues dans un délai de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié dans les journaux Achourouk et Le Quotidien en date du 15/10/2026.

2026403528FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Syndicat des copropriétaires de la résidence NOUR

2, sis Av La nouvelle Soukra, Ariana

En vertu du PV de l'AGC de la résidence NOUR 2, du 13 décembre 2025, enregistré à la recette des finances Ariana, le 9 Février 2026, sous le N°26701099, quittance n°16244, le syndicat des copropriétaires de la résidence NOUR 2 est constitué, sis à l'Av . La nouvelle Soukra, Ariana.

L'AGC a ratifié l'élection du bureau syndical qui se compose de :

- Mr Maher Boulabyar : Président du syndicat

- Mr Mahdi Baklouti : membre.

2026R02990APSF1

Homologation de résolutions

SYNDIC RESIDENCE LA PERLE DU LAC - LAC1

Suite au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 juillet 2026, enregistré à la Recette des Finances sous le

N°26805700, quittance n°M067734 et approuvée par la municipalité de Tunis le 26 août 2026;

A décide ce qui suit :

La nomination de Madame SANA KLICH OUDI titulaire de la CIN N°05729364 en tant que présidente du syndic.

Conformément aux dispositions de l'article 89 du code des droits réels il est constitué entres les propriétaires de la résidence LA PERLE DU LAC syndicat des copropriétaires dénomme *syndic des copropriétaires résidence LA PERLE DU LAC*.

Dont le siège est situé à la rue lac Windermere les Berges du lac1 Tunisie.

2026R02994APSF2

Résidence ERIADH

Conformément au procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Copropriétaires de la Résidence ERIADH, Rue des Pommes - EL Manar 1, en date de 8 Juillet 2026 enregistré à la recette des finances d'El Manar 1, en date du 27 juillet 2026, sous le N°26802365, numéro de reçu MO58347, le nouveau bureau du syndic élu se compose comme suit :

Monsieur Adel Ben Othmem : président,

Monsieur Sofien Sellami : vice-président,

Monsieur Abdelkefi Chelly : trésorier,

Monsieur Mohamed Moncef Sellami : membre chargé du recouvrement,

Mle Houda Labidi : membre,

Monsieur Slaheddine Letaief : membre.

2026403527APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente Immobilière à l'enchère publique

1- Poursuivant : Rchid Khairedine, domicilié à Cité Essourour, Gafsa.

2- Avocat poursuivant : Maître Saad AMMAR avocat auprès de la cour de cassation, Demeurant à rue Mohamed Ali Zitouni Gafsa.

3- Partie saisie : Hazem Zidi, domicilié à Cité elmwala Gafsa.

4- Immeuble saisi : immeuble non immatriculé, sis à Cité elmawala GAFSA.

5- Mise à prix : Cinquante Sept Mille sept cent Quatre-vingt-dix dinars (57.790.000) selon estimation de l'expert Aymen ZRIBA.

6- Date d'audience : Lundi vingt trois novembre deux mille vingt-six (23/11/2026) à neuf heures du matin et heures suivantes, devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première Instance de Gafsa.

7- Visite des lieux : la visite des lieux peut se faire tous les jours aux heures de travail et tout enchérisseur intéressé peut consulter le cahier des charges et doit consigner le tiers du prix, s'il est étranger il doit obtenir l'autorisation administrative nécessaire.

2026R02995VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Zouhaier SOULEM

Avocat à la cour de cassation

Rue Nafta n°31 Sousse

Avocat Poursuivant :

Maître Zouhaier SOULEM avocat à la cour de cassation à son bureau sis Rue Nafta n°31 - Sousse.

Date et lieu de la vente :

Le lundi 23/11/2026 à partir de 09H00, devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Sousse 2.

Immeuble à vendre :

Consiste en la totalité d'une villa style Arabe traditionnelle ayant un Rez-de-chaussée s'ouvrant dans une impasse cette villa contient un hall de superficie 4m * 2.85m ouvrant sur 2 chambres la 1ère de superficie 3.45m*3.85m la 2ème de superficie 3.80m *3.85m et la 3ème chambre de superficie 3.50m*4.70m ainsi qu'une

salle de Bain de superficie 2.60m*2.50 m plus un escalier toutes s'ouvrant dans un Hall non couvert et de forme rectangulaire et de superficie 6.9m*5.2m.

Poursuivant :

Les héritiers de Mohamed Ben Boujaafar Morjène et qui sont : sa femme Zohra BOUBAKER LAATIRI et Ces fils Latifa et Samia et Anis tous demeurant à Hammam Sousse.

Contre la partie saisie :

Les héritiers de Hsan Ben Béchir BOUAOUINA et qui sont : sa veuve Selma BELHAJ et son fils Rami Ben Hsan BOUAOUINA et sa fille de sa femme décédé avant lui Raoudha Bent Mohamed WERJINI et qui son Ines et Rym BOUAOUINA et son fils de sa femme divorcé Selma Bent Béchir ATTIA et qui est Anis BOUAOUINA : demeurant à Rue Mejez Khaled Ibn Walid Hammam Sousse.

Mise à prix :

Deux Cent Mille Cinq Dinars (200.500D000)

Visite de l'immeuble :

La visite du local concerné s'effectue selon les horaires de travail administratif.

Pour plus d'information : Contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse 2, ou le bureau de l'avocat poursuivant maître Zouhaier SOULEM avocat à la cour de cassation à son bureau sis à la Rue Nafta n°31 - Sousse.

2026S01376VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le Mercredi 18/11/2026 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant : Maître AMAL JLASSI Avocat à la cour d'appel; Avenue de la République Monastir, MF : 1469894/F/A/P

La poursuivante : Samia Bent Mouhamed Slimen, Titulaire de la CIN 06762464, demeurant à rue Khayreddin bacha Khnis gouvernorat de Monastir

Contre Nouredine Ben Mansour BEN Mohamed HADDAD -Titulaire de la CIN n°06783373 demeurant à rue Khayreddin bacha Khnis gouvernorat de Monastir.

Immeuble mis en adjudication :

L'immeuble nommé "Mahmoud", objet du titre foncier 17470 Monastir, dont la quote-part est estimée à 2122.75 parts sur un total de 2426 parts dans l'immeuble immatriculé, situé à la localité d'El Masdour, Délégation de Bembla, Gouvernorat de Monastir, est constitué de deux parcelles agricoles portant les numéros cadastraux 556 et 568. La première parcelle, portant le numéro 556 d'une superficie de 200 m², située du coté sud-ouest, est de forme relativement rectangulaire et comporte deux oliviers. La deuxième parcelle portant le numéro 568 d'une superficie de 2226 m², comporte douze oliviers productifs. Elle est desservie par la Seguia et limitée du coté ouest par la voie publique goudronnée reliant Bir Ettaib Masdour, au niveau de l'entrée de la parcelle.

Par ailleurs, dans le cadre de l'élargissement et de l'aménagement de la voie publique reliant Bir Ettaib à el Masdour susmentionnée une partie située du coté ouest de l'immeuble d'une superficie de 80 m², a été retranchée et actuellement incorporée au domaine public routier. Il a également été procédé à la division de la parcelle n°568 susmentionnée en deux parcelles : - la parcelle n°2 d'une superficie de 80 m², correspondant à la partie intégrée à la voie publique; - et la parcelle n°1 représentant le reliquat de la parcelle n°2 susmentionnée au domaine public routier, d'une superficie estimée à 2 146 m² laquelle constitue la parcelle indiquée sur le plan géométrique annexé. Il convient de signaler que la division de ladite parcelle n'a pas encore été enregistrée auprès de

Monastir le conservateur de la Propriété Foncière jusqu'à la date d'émission du certificat de propriété relatif au titre foncier n 17470.

Mise à prix : Le mise à prix est à 60.050.000 dinars, outre les frais de poursuite.

Visite de l'immeuble : Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2026S01384VEPA1

Vente aux Enchères

Cabinet Ayadi d'Avocats, de Conseil et d'Arbitrage,

Sis au 2, rue Léopold Senghor, immeuble Idriss, Sfax

Identifiant Fiscal : 1792810P/A/M/000

Partie poursuivante : Faiza Abid, son siège social choisi au cabinet Maître Abdelfattah Ayadi, Avocat à la Cour de Cassation auprès de la Société Ayadi d'Avocats, de Consultations et d'Arbitrage Adresse, 2, Rue Léopold Sédar Senghor, chargée d'accomplir toutes les démarches légales en sa qualité de surveillante.

Partie saisie : Fatma Gargouri, domiciliée : 1) Route de Sidi Mansour, km 9, Sfax 2) Route de l'Aïn, km 1,5 (rue adjacente au Lycée du 15 Novembre, en direction d'El Afrane, à droite du collège), Sfax.

Document d'exécution : Injonction de payer n°43531 délivrée par le Tribunal de Première Instance de Sfax le 13/11/2024 décidant :

A Fatma Gargouri domiciliée 1) Route de Sidi Mansour, km 9, Sfax ; 2) Route de l'Aïn, km 1,5, rue adjacente au Lycée du 15 Novembre, en direction d'El Afrane, à droite du collège, Sfax pour payer le modèle en nature ou tous documents qui lui substituent en nature.

1. Un montant littéral de : quarante mille dinars (40 000,000 D) le principal de la dette.

2. Avec les frais : cent vingt-trois dinars et cent vingt millimes (123,120 D) correspondant aux honoraires pour l'acte de mise en demeure de payer.

3. Les intérêts légaux : à compter de la date d'échéance de la première lettre de change, le 28/02/2024 jusqu'au règlement définitif.

4. Les honoraires d'avocat : 250 D

L'injonction de payer est notifiée par l'huissier de justice Maître Heidi Anouir Kammoun, selon son rapport n°13752 du 22/11/2024.

Vente aux enchères de l'immeuble : Un bien immobilier situé sur la route d'El Aïn 1.5 km, dans la rue adjacente au lycée «15 Novembre» en direction d'El Afrane, sur la droite du collège de Sfax ; il s'agit d'un local d'une superficie d'environ 100 m² comprenant un hall sur lequel donnent :

- Une pièce orientée sud-est, d'une superficie de 15,91 m², équipée d'un placard mural d'environ deux mètres de longueur et d'une fenêtre.

- Une pièce orientée à l'est, d'une superficie d'environ 11,16 m², donnant sur un espace extérieur non couvert situé à l'angle sud-ouest.

- Une cuisine d'une superficie de 16,24 m² (longueur de 5,60 m et largeur d'environ 2,90 m), équipée d'une citerne d'eau souterraine (majil).

- Un petit espace non couvert situé côté est, d'une superficie de 2,25 m² (largeur de 1 m et longueur de 2,25 m), servant à la ventilation et à l'éclairage de la salle de bain et des toilettes, une salle de bain équipée d'une douche et de toilettes, ainsi qu'un patio à ciel ouvert.

La propriété est délimitée au sud par Mezid, à l'est par Mongi Frikha, à l'ouest par Mohamed Mezid et au nord par la rue Al-Mushtari (qui constitue également l'accès à la propriété) ; l'ensemble est enduit à la chaux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Date et lieu de la vente ; Lieu et date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax, siégeant au Palais de Justice, rue Victor Hugo, Sfax cela matinée du Lundi 16/11/2026 à partir du 9 heures du matin.

Mise à prix : M 85.000.000 D.

Toute personne intéressée par l'adjudication doit consigner le 1/3 du prix par l'intermédiaire d'un avocat.

La visite de l'immeuble peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif pour plus de renseignements contacter le secrétaire de la cour de première instance de Sfax où déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant.

2026X01412VEPA1

Vente aux enchères Publiques

Maître Marzouki Mohamed Ali

Boulevard 09 avril Tunis 01 Rue du kairouanais 1er étage

Tél : 92277804 - 22628570 - 95660613

MF : h 0974953

Partie poursuivante : Youssef Bouhlu résident à hassan ibn noomane, cité ennasr, mnihla, ariana, son domicile élu est au cabinet de son avocat maître Marzouki Mohamed Ali Avocat près la Cour d'Appel, sise au 116 Rue kairouanais boulevard 09 avril Tunis.

Partie poursuivie : Saloua Harbaoui, demeurant au n°4, Bir el Bey, Hammam Chott, Ben arous, Et demeurant également à l'adresse suivante résidence loubassane bâtiment, w2 Avenue docteur Bertrand 13090 Aix en Provence, France.

Avocat de la partie poursuivante : Maître Marzouki Mohamed Ali Avocat près la Cour d'Appel, sise au 116 Rue kairouanais boulevard 09 avril Tunis.

Description du bien immobilier saisi : Il s'agit de la propriété objet du Titre Foncier n°36705 Ben arous, dénommée «El Hana» sa surface est de 96 m² sise n°4, Bir el Bey, Hammam Chatt, Ben arous.

Le bien immobilier consiste en un local à usage d'habitation situé dans la région de Bir El Bey, gouvernorat de Ben Arous, située dans la banlieue sud de la capitale, à environ 13 km de Tunis, faisant partie des composantes du titre foncier n° 36705 Ben Arous.

Le bien se compose d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage communicant, reliés entre eux par un escalier intérieur. La superficie au sol du bien immobilier est de 96 m². L'accès au bien objet du litige s'effectue par un espace frontal non couvert.

Chaque niveau se compose des espaces suivants : - Rez-de-chaussée : Il comprend un hall de réception, une chambre, une cuisine et un coin sanitaire. La superficie du rez-de-chaussée est de 70 m², outre un hall couvert. - Premier étage communicant : Il comprend trois chambres et un coin sanitaire. La superficie du premier étage est de 70 m², outre un hall couvert.

- L'ensemble de ces constatations a été établi sur la base des constatations et relevés effectués par Monsieur Chokri Essahbani, expert désigné en vertu de l'ordonnance sur requête n°5217, rendue par Monsieur le Président du Tribunal de première instance de Ben Arous en date du 14 janvier 2026.

Mise à prix : Le prix de la mise à prix de l'ensemble du bien immobilier proposé à la vente aux enchères publiques est fixé à la somme de deux cent vingt mille trois cent cinquante-quatre dinars et six cent quarante-sept millimes (220 354,647 DT), hors frais de poursuite, lesquels seront annoncés lors de l'audience

Le tribunal compétent et l'audience des enchères :

La vente aux enchères publiques du bien immobilier susmentionné aura lieu le jeudi 19 novembre 2026, devant la Chambre des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Ben Arous, à 9 heures du matin et heures suivantes, au siège du Tribunal de première instance de Ben Arous, sis à la Route Nationale n°1, Km 05, Chouchat Radés, 2013.

Visite de la propriété et conditions de participation :

- La visite des lieux est possible tous les jours suivant l'horaire administratif.

- Pour de plus amples renseignements prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du Tribunal de Première Instance de ben arous et s'adresser à l'Etude de l'Avocat poursuivant.

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'Avocat et après consignation du tiers de la mise à prix ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire.

- Les étrangers doivent en plus être munis de l'autorisation préalable du gouverneur.

2026403526VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE

PARTIE POURSUIVANTE : Attijari banque S.A inscrite au R.C Tunis n° 140811997, adresse élie sise au 27 bis, rue de Liban, Tunis.

PARTIE SAISIE : 1- MOHAMED ADEL SBAWELJI, CIN 07275230, DEMEURANT AU 5 RUE ASAD IBN FOURAT ARIANA.

2- HOWAIDA SAFAR CIN 05429307 DEMEURANT AU 14 RUE MOHAMED EL KHAMES NOUVELLE MEDINA 2 BEN AROUS.

AVOCAT POURSUIVANT : MAITRE KAMEL BEN FREDJ, 27 bis RUE Liban -TUNIS.

L'IMMEUBLE SAISI : le titre foncier num : 116838 TUNIS dénommé "PROPRIETE FRERES TANFOUS" d'une superficie de 222 m² SIS A TORBOT EL BEY NUM 63 TUNIS. Il s'agit d'un lot de terrain contenant un bâtiment ANCIEN DE DEUX ETAGES.

MISE A PRIX : La mise à prix est fixée à : 485178 D.672.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : La vente aura lieu le MARDI 17/11/2026 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de TUNIS.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de TUNIS.

2026403538VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE

PARTIE POURSUIVANTE : la banque Tuniso Koweitienne S.A inscrite au R.C Tunis n°152691996, adresse élie sise au 27 bis, rue de Liban, Tunis.

PARTIE SAISIE : - MOHAMED AMINE CHARGUI, CIN 13029710, DEMEURANT AU 6 RUE IBN SANIOUR 2EME ETAGE APP 8 TUNIS.

AVOCAT POURSUIVANT : MAITRE KAMEL BEN FREDJ, 27 bis RUE Liban -TUNIS.

L'IMMEUBLE SAISI : le titre foncier num: 52646 TUNIS dénommé "senior avarso" d'une superficie de 141 m² SIS A rue ibnou SANIOUR num 3 à la rue SIDI SOFIEN numéro 2 TUNIS. Il s'agit d'un lot de terrain contenant un bâtiment DE DEUX ETAGES.

MISE A PRIX : La mise à prix est fixée à : 278052 D.000.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : La vente aura lieu le MARDI 17/11/2026 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de TUNIS.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de TUNIS.

2026403539VEPA1

Avis aux créanciers

Liquidation judiciaire

Société DISNEY TOURS «SARL»

Capital social 30000D

Siège social : MONASTIR JAMMAL 5020

Matricule fiscal : 1639132P

En vertu de l'ordonnance sur requête n°35513/26 émanée de président du tribunal de première instance de Monastir datée le 28/10/2025; la nomination de ZRAFI SOUMAYA en qualité de liquidatrice judiciaire de Société DISNEY TOURS «SARL» Siège de liquidateur judiciaire immeuble el mabrouk n°7 Bâb brikcha Monastir tél 54515380 / 98227742 / 73425111 les créanciers doivent inscrire leurs créances au registre de la liquidatrice et présenter leurs justificatifs dans les délais légaux 20 jours au bureau de la liquidatrice.

2026S01382VEPA2

«DECISION D'OUVERTURE D'UNE PROCEDURE DE REGLEMENT JUDICIAIRE»

CARTHAGE EYEWEAR INTERNATIONAL, SA

Identifiant unique : 1407643W

Décision d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de CARTHAGE EYEWEAR INTERNATIONAL, SA

Siège social : Sfax Sud, Route de Mharza, km 2, 3042 Sfax. Identifiant unique : 1407643W.

Nous, Hatem Ben Jemaa, Président du Tribunal de première instance de Sfax 2, Vu la requête en règlement judiciaire présentée par la société et L'avis du Ministère public vu les articles 417,418,433 et suivants du Code de commerce

Par ces motifs, il est décidé :

1. L'ouverture de la procédure de règlement judiciaire à l'encontre de la société, l'ouverture d'une période d'observation, Le renvoi du dossier au juge de L'entreprise et La désignation de Monsieur Habib Maâlej, expert-comptable, en qualité d'administrateur judiciaire, chargé de recevoir, d'examiner et, Le cas échéant, de modifier Le plan de sauvetage proposé par la débitrice, dans un délai de neuf mois.

2. La suspension des mesures d'exécution visant au recouvrement des créances antérieures à la période d'observation, notamment l'arrêt du cours des intérêts et pénalités de retard et la suspension des délais de déchéance, sous réserve des exceptions légales.

3. Le versement par la société d'une provision de mille dinars (1 000 D) à valoir sur les honoraires de l'administrateur judiciaire.

4. L'inscription de la décision au registre de l'entreprise, la transmission d'une copie à la Commission de suivi des entreprises économiques et sa publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, aux frais de la débitrice.

2026X01409VEPA2

Changement du Liquidateur judiciaire

En vertu de la décision prise par le tribunal de première instance de Tunis le 06 octobre 2026, il a été désigné Mr Marouene ZAGHOUBANI liquidateur judiciaire en remplaçant Mr Hussin ZAYATI, de la société suivante "COTUCOTEX" MF : 0005936P. Monsieur "Kassem MABROUK" a été désigné comme Juge Commissaire.

Adresse : Immeuble KSOUR Bureau K4-4 Cité Ennaser, Ariana 2080. Tél : 70.552.229/24.206.026.

2026403531VEPA2

Changement du liquidateur judiciaire

En vertu de la décision prise par le tribunal de première instance de Tunis le 6 octobre 2026, il a été désigné Mr Marouene ZAGHOUBANI liquidateur judiciaire en remplaçant Mr Habib BOUAZIZ, de la société suivante : "HELA BATAM" MF : 0026948J. Madame "Nouha JLASSI" a été désignée comme Juge Commissaire.

Adresse : Immeuble KSOUR Bureau K4-4 Cité Ennaser, Ariana 2080. Tél : 70.552.229/24.206.026.

2026403532VEPA2

CONVOICATIONS

Sociétés anonymes

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE BRIQUETERIE DE SAHEL

Société Anonyme

Siège social : Route de Souassi Km 5,1, Karker, Mahdia

Matricule Fiscal : 1014268/J

Monsieur Talel OUESLATI, commissaire aux comptes de la société BRIQUETERIE DE SAHEL S.A. (Matricule Fiscal : 1014268/J), a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires de la société BRIQUETERIE DE SAHEL S.A à assister aux travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire. Celle-ci se tiendra le 3 novembre 2026 à 09h30, à son bureau situé à l'adresse suivante : Immeuble PRIMA VERA 1, Avenue Hédi Noura, Ennasr 1, Ariana (1er étage, Bureau n°1-3).

L'assemblée se réunira à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Examen de la continuité de l'exploitation de la société, conformément aux dispositions de l'article 420 du Code de Commerce.

2026R02989SANB3

Sociétés communautaires

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de clôture du troisième exercice comptable pour l'année 2025

Nom de la société : société
communautaire Manouba Elbaya

Siège : pépinière d'Institutions,
Université de la Manouba

Type : régionale

Capital social : 24 600 dinars

Activité : Agricole

Durée de l'entreprise : 99 ans

Date et lieu de dépôt du modèle de
contrat constitutif 17/01/2023 sous le
n°1 au Tribunal de Première Instance
de la Manouba

Nombre d'actions souscrites : 122
actions

Valeur nominale de chaque action :
200 dinars

Nom de l'établissement bancaire :
Banque Nationale Agricole, Agence
Manouba 03034164010900004454

Le Conseil d'Administration de la
Société communautaire/ Régionale
Manouba El Baya annonce l'invitation
de tous les membres participant au
capital social de la société à assister
à l'assemblée générale ordinaire de
clôture de troisième exercice
comptable, qui se tiendra le dimanche
08 novembre 2026 dans la Grande
Salle de la Commune de Manouba à
neuf heures du matin, conformément
aux dispositions de l'article 33 du
décret présidentiel n°15 de l'année
2022 relatif aux sociétés civiles.

Convocation : Les participants
peuvent également, huit jours avant la
date de l'assemblée générale
ordinaire. Convoquer l'assemblée
générale ordinaire, prendre
connaissance au siège social de la
société des procès-verbaux des
réunions du conseil d'administration,
des états financiers et du rapport du
commissaire aux comptes de la
société.

Président du conseil d'administration :
fakhri dine trabelssi Téléphone :
94311069.

Ordre du jour de l'assemblée :

- 1) enregistrement des présences
 - 2) désignation du bureau de
l'assemblée (un président, un premier
rapporteur et un second rapporteur)
par les participants
 - 3) lecteur du rapport moral et financier
de la société communautaire
régionale «manouba el baya» pour
l'exercice comptable de clôture 2025,
et son approbation ou rejet pour les
membres présents.
 - 4) constat des modifications du capital
social de la société
 - 5) octroi du quitus (décharge) aux
membres ou son rejet
 - 6) présentation du projet de la société
et de ses étapes actuelles
 - 7) proposition du conseil
d'administration d'exclure les
participants non actifs et non engagés
envers la société, conformément
intérieur de l'entreprise.
 - 8) proposition de dissolution de la
société communautaire régionale
«manouba el baya» par l'assemblée
générale
 - 9) élection de nouveaux membres
actuels pour le deuxième mandat
2026/2029
 - 10) dépôt des candidatures pour
l'adhésion au conseil d'administration
de la société
 - 11) proposition de convocation d'une
assemblée générale extraordinaire
afin d'ouvrir le droit de souscription
aux participants actuels, dans le but
d'augmenter le capital social de la
société communautaire par l'émission
de nouvelles parts et l'augmentation
de la valeur nominale de la part
 - 12) lignes de financement
 - 13) discussion des conditions
d'attribution (mise en possession) de
la ferme agricole dans le cadre d'un
bail de gré à gré.
- 2026403537SODB3

Autres sociétés

Assemblée générale ordinaire (électorale)

Société mutuelle de base de service agricole

«ETTAOUFIK» Moknine

M. CNSS : 62862-36

M.F : 0002255600/D/M/N

Le conseil d'administration de la
société mutuelle de service agricole
«ETTAOUFIK» à Moknine porte à la
connaissance de tous les sociétaires
que l'assemblée générale à reportée
de l'exercice de l'année 2025 se
tiendra le mercredi 18/11/2026 à dar
Elfalh à Moknine et l'inscription sera à
partir de 8 h du matin.

Ordre du jour :

- Inscription présence des adhérents
- Ouverture de l'assemblée
- Lecture du rapport moral et financier
relatif à la gestion d'année 2025
- Lecture des rapports du
commissaire aux comptes relatifs à la
gestion de l'année 2025
- Ouvrir le débat
- Approbation des rapports moraux et
financiers et des comptes de l'année
2025
- Quitus aux gestionnaires
- Réactualisation de la liste des
adhérents
- Acceptation de nouveaux adhérents
- Election du tiers du conseil
d'administration
- Clôture de l'assemblée.

Le délai de présentation des
candidatures est du 26/10/2026
jusqu'au 06/11/2026.

Les adhérents doivent adresser leurs
candidatures par lettres
recommandées avec accusés de
réception au nom du président du
conseil d'administration

Les PV des réunions du conseil
d'administration ainsi que le rapport
du commissaire aux comptes et les
états financiers peuvent être
consultés par les adhérents 8 jours
avant la tenue de l'assemblée
générale au siège de la société.

NB :

- Se prémunir d'une pièce d'identité officielle.

- L'adhérent empêché peut donner un mandat certifié pour le représenter à l'assemblée générale. Le mandataire doit être un autre membre de la société mutuelle ou le conjoint du mandaté ou un de ses ayant droit majeurs ou ses ascendants.

2026S01386SODB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2020

SOCIETE MUTUELLE DE SEMENCES ET PLANTS SELECTIONNES

45, Avenue Farhat Hached - Tunis

MF : 0033438 H/P/M/000

Le Conseil d'administration de la Coopérative centrale de semences et plants sélectionnés a l'honneur d'inviter tous ses adhérents à l'Assemblée générale ordinaire au titre de l'exercice 2020, qui se tiendra pour la première fois le mercredi 11 novembre 2026 à 10 heures, au centre de collecte et de conditionnement des semences de céréales situé sur la route Amdoun - Béja, pour examiner l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture des rapports moral et financier de l'exercice 2020.
- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2020.
- 3- Présentation des états financiers de l'exercice 2020 et des rapports soumis à approbation.
- 4- Quitus aux administrateurs.

5- Approbation du projet des décisions de l'Assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2020.

6- Approbation du remplacement et de la nomination d'un membre du Conseil d'administration suite à la démission du président du Conseil d'administration.

7- Election des membres du Conseil d'administration (renouvellement par tiers). Si L'Assemblée générale ordinaire de l'exercice 2020 ne peut se tenir en première convocation faute de quorum, une seconde réunion se tiendra le même jour, au même endroit et à midi, avec le même ordre du jour.

Le présent avis vaut convocation individuelle pour tous les adhérents de la Coopérative centrale des semences et plants sélectionnés; ces derniers peuvent prendre connaissance des états financiers de l'exercice 2020 huit jours avant la date de l'Assemblée générale ordinaire.

2026403529SODB3

DIVERS

Avis au public

AVIS

Madame Imen Daouad porte à la connaissance du public la perte de son titre de la moitié indivise de la totalité d'un terrain de superficie 460 m² situé à chiaia dans la zone est-centre et selon le plan établi ce terrain correspond actuellement à la parcelle n°3 d'une superficie de 486 m² située dans la région de Sfax.

Par conséquent elle prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du notaire Ben amira Ezzeddinne à la médina arabe n°7 rue des notaires Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours.

2026X01407DIVD2

AVIS

Mme Awatef et Ahlem Mhiri déclarent la perte de leur titre de propriété d'une parcelle de terre de 258m², Sihem Mhiri déclare la perte du titre de propriété d'une parcelle de terre de 145.5m² et Faïçal Mhiri déclare la perte du titre de propriété d'une parcelle de terre de 82m² situées à la route de l'Ain km 2 Sfax ils veulent extraire un autre titre au lieu des titres perdus aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire M'hamed Ali karray à Sfax.

2026X01408DIVD2

Avis

Mr Mounir Sahnoun a perdu l'acte de vente rédigé le 20 Janvier 2014 par les notaires Nizar Hachicha et Hichem Fourati concernant le Un Tiers à l'indivis d'une parcelle de terre d'une superficie de 24806.25 mètres carrés située à Sfax route de Agareb Km 14 et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau de notaire Maître Hachicha Nizar situé à l'avenue Hedi Chaker imm Mallek Sakiet Ezzit Sfax et ce dans un délai ne dépassant pas 30 jours à partir de la date de la parution de cet avis.

2026X01416DIVD2

BILANS ET COMPTES FINANCIERS

Société Régionale de Transport Jendouba

BILAN COMPTABLE AU 31/12/2024

DT

ACTIFS :	DEC 2024	DEC 2023
ACTIF NON COURANTS :		
Im. Incorporelles	218.384	81.140
Moins : Amortissements	-86.090	-81.140
VCN	132.293	0
Im.coporelles	42.573.885	41.958.679
Moins : Amortissements	- 39.453.764	- 39.207.867
VCN	3.120.121	2.750.813
Im corporelles non identifiées	8.031.619	8.031.619
Moins : Amortissements	- 8.031.619	- 8.031.619
VCN	0	0
Im.Financières	6.000	6.000
Moins : : Amortissements	- 6.000	- 6.000
VCN	0.000	0.000
TOTAL ACTIFS IMMOB :	3.252.415	2.750.813
TOTAL ACTIFS NON COURANTS :	3.252.415	2.750.813
ACTIFS COURANTS :		
STOCKS	1.078.644	833.771
Moins : Provisions	- 69.532	-26.478
VCN	1.009.112	807.293
CLIENTS ET CR	11.132.065	10.452.850
Moins : Provisions	- 8.175.960	- 8.175.960
VCN	2.956.105	2.276.890
Autres Actifs Courants	4.603.133	4.394.830
Moins : Provisions	0	0
VCN	4.603.133	4.394.830
LIQUIDITES	11565.853	7.298.106
TOTAL ACTIF COURANTS :	20.134.204	14.777.119
TOTAL ACTIFS	23.386.619	17.527.932

Service Comptables et Financier

Société Régionale de Transport Jendouba

DESIGNATION :	DEC 2024	DEC 2023
<u>Flux de trésorerie liées à l'exploitation,</u>		
RESULTAT NET	4.493.197	2801.894
Ajustement :		
Amortissements (dotations)	488.908	2822.328
Reprises sur provisions	0	-100.000
Modifications comptable (paiements impots)	0	1.870
Variation :		
Stocks	- 244.873	-24.630
Créances	- 679.215	-58.006
Autres actifs	-208.304	-262.317
Fournisseurs et autres dettes	697.842	703.051
Autres dettes		-973.417
FLUX DE TRESOR. PROVENANT DE L'EXPLOITATION	4.547.555	4910.773
<u>Flux de trésorerie liées aux activités d'investissements</u>		
Décaissements/acquis d'immobilisations		
Encaissements/ cession d'immobilisations	- 754.006	-92.007
Décaissements/acquis d'immobilisations financières	0	0
Encaissements/ cession d'immobilisations financières		
FLUX DE TRESOR. PROVEANT DES INVEST	- 754.006	-92.007
<u>Flux de trésorerie liées aux financement</u>		
Encaissement provenant des emprunts	0	0
Encaissement provenant des subvention d'unvertissement	975.000	0
Remboursement d'emprunts	- 500.801	-519.298
FLUX DE TRESOR. PROVENANT DE FINANCEMENT	474.199	- 519.298
<u>Flux de trésorerie liées aux financement</u>		
Trésorerie au début de l'exercice	7.298.105	2998.638
Trésorerie à la de l'exercice	11.565.853	7298.106
Variations de trésorerie	4.267.748	4299.468

Service Comptables et Financier

Société Régionale de Transport Jendouba**ETAT DE RESULTAT AU 31/12/2024**

DESIGNATION :	DEC 2024	DEC 2023
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		
Revenus	8.587.471	7.943.762
Subventions d'exploitation	17.412.000	16.736.000
Autres produits d'exploitation	292.887	397.506
Total des produits s'exploitation	26.292.538	25.077.268
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>		
Achats consommés	5.411.450	4.830.517
Charges de personnel	12.657.807	12.328.593
Dotations aux amortissements et prov	488.908	2.822.328
Autres charges d'exploitation	1.987.851	1.646.505
Total des produits d'exploitation	20.546.014	21.627.943
RESULTAT D'EXPLOITATION	5.746.344	3.449.325
Charges financiers	- 129.630	-232.453
Produits financières et de participations	264.538	144.321
Autres gains et pertes ordinaires net	1332	101.870
Autres pertes ordinaires	- 34.776	0
RESULTAT AVANTS IMPOTS	5.847.808	3.463.063
Impôts sur les sociétés (min d'impôts)	-1.354.610	- 661.169
Impôts éléments extraordinaires		
Effets chargement comptable net d'impôt	195.250	0
Résultat après effets chargement et comptable	4.688.447	2.801.894
RESULTAT NET L'EXERCICE	<u>4.493.197</u>	2.801.894

Service Comptables et Financier

Société Régionale de Transport Jendouba**BILAN COMPTABLE AU 31/12/2024****_DT**

CAPITAUX PROPRES :	DEC2024	DEC2023
CAPITAUX PROPRES :		
Capital Social	220.050	220.050
Réserves	22.005	22.005
Résultat Reporté	6.791.937	3.794.792
Autres Capitaux propres	11.158.333	183.333
Total CP avant Résultat	8.192.324	4.220.180
Résultat Net de l'exercice	4.493.197	2.801.894
Total CP avant Affectation	12.685.522	7.022.074
PASSIFS :		
PASSIFS N COURANTS :		
Emprunts	162.171	570.000
Provisions pour risque et charges	2.194.809	2.194.810
Total des Passifs Non Courants	2.356.980	2.764.810
Passifs Courants		
FRS	2.697.962	2.703.596
Autres dettes courantes	5.137.266	4.435.593
CBC et autres PF	508.890	601.862
Total des passifs courants	8.344.118	7.741.048
TPASSIFS	10.701.098	10.505.858
TCP ET PASSIFS	23.386.619	17.527.932

Service Comptables et Financier

TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31/12/2024

PRODUITS		CHARGES		SOLDES		2024
Ventes de marchandises et autres produits d'expl		Cout d'achat des marchandises vendues		Marge commerciale		
TOTAL	0	TOTAL			TOTAL	
Revenus et autres pdt d'exploitation	8587471	Ou(Déstokage de product)	5411458	production		
TOTAL		TOTAL	5411458		TOTAL	3176021
Marge commerciale	3176021					
Marge sur cour mière						
Subv d'exploitation	17412000	Achats consommés	1511321	Valeur ajoutée brute		
Autre produit	292887					
TOTAL	20880908	TOTAL	1511321		TOTAL	19369587
Valeur ajoutée brute	19369587	Impôts et taxes	476530	Valeur brut d'exploitation		
		Charges de personnel	12657807			
TOTAL	19369587	TOTAL	13134336		TOTAL	6235251
Excédent brut d'exploitation	6235251	Autres charges ordinaires	34776			
Autres pchts ordinaires		Charges financières	129630	Résultat positif Act Ord		
Produits financiers	1332	Dotations aux Amort et PROV	488908			
Transfert et reprise de CH	264538	Impôts sur le résultat ordin	1354610			
TOTAL	6501121	TOTAL	2007923		TOTAL	4493197
Résultat positif Act Ord	4993197	Résultat né Act Ord				
Gains extraordinaires		Pertes extraordinaires				
Effet positif des modif Comptables		Effet négatif des modif Comptables		Résultat après modifcat comptable		
TOTAL	4993197	TOTAL			TOTAL	4688447

2026R02991BCFA5F